



Le réseau français des acteurs des politiques
agricoles et alimentaires d'agglomérations

Agriculture et documents de planification

Marc NIELSEN

Directeur, Association Terres en Villes





Agriculture, projet et documents de planification

Plateforme régionale du foncier Grand Est – Metz 16 septembre 2019



Grandes terres à Lyon



PLUi-H de Lyon

Terres en villes

Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomération et de métropole

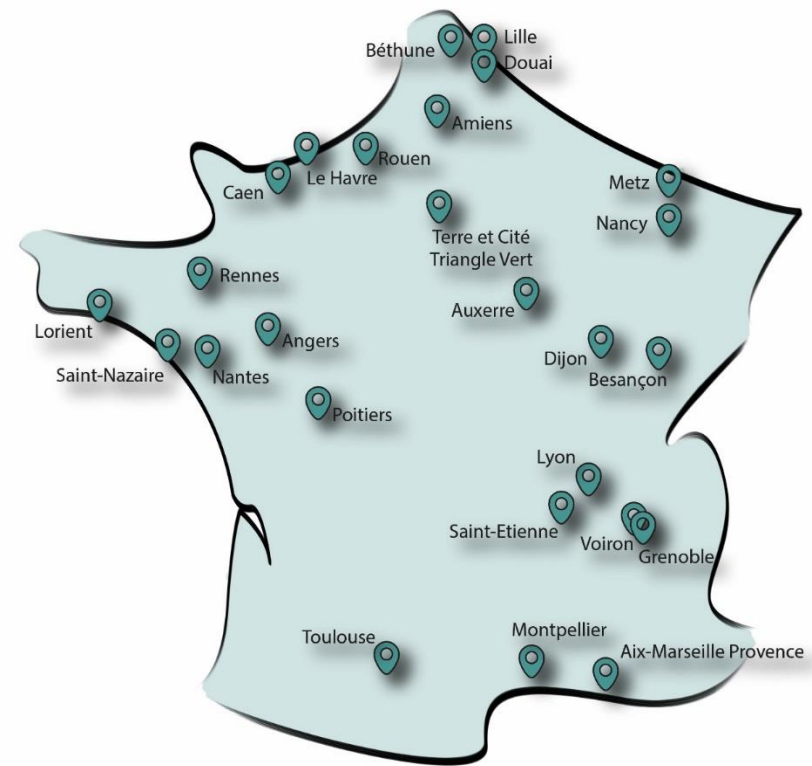
Un réseau de 24 agglomérations et métropoles, composé à parité entre :

- Intercommunalités d'agglomération
- Chambres d'agriculture
- + deux associations franciliennes

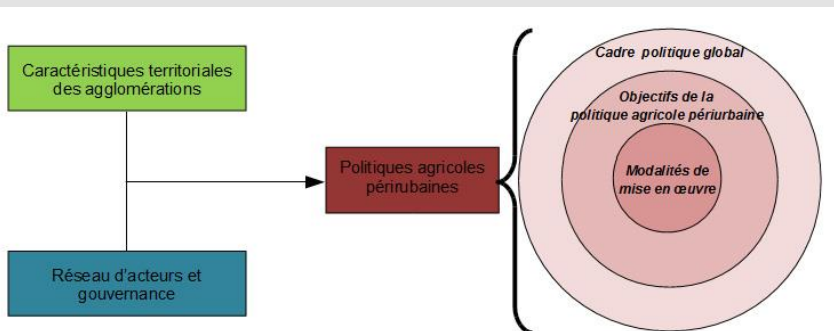
-> Relations mutuelles entre :

villes-agriculture et alimentation

+ L'ouverture aux autres réseaux de



La construction du projet agricole : territoire, acteurs et politiques



T1 – L'ESPACE AGRICOLE PROTEGE

T2 – LES CAMPAGNES URBAINES

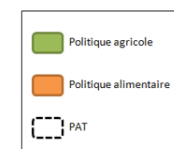
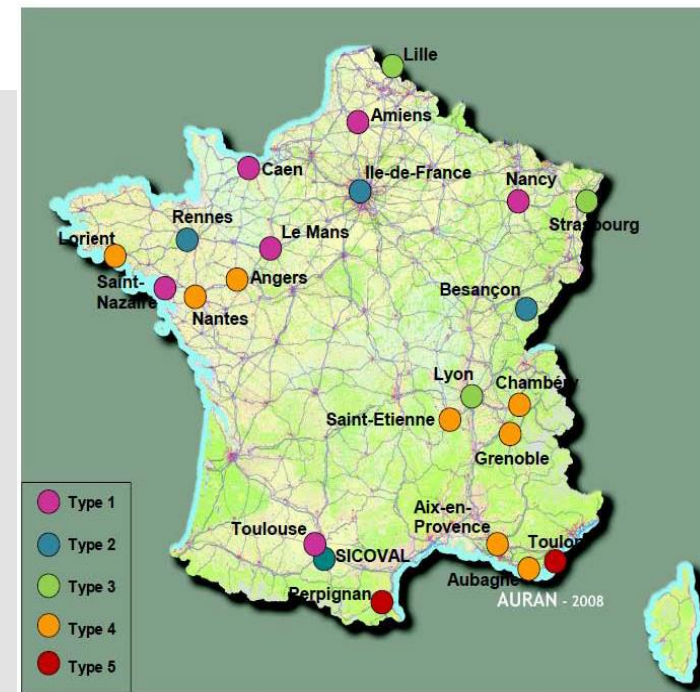
T3 – LES OPPORTUNITÉS PÉRIURBAINES

T4 – LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE PÉRIURBAIN

- Protection du foncier
- Circuits courts
- Installation
- Identité territoriale



- Changement climatique
- Biodiversité
- **Gouvernance alimentaire/SAT**
- Agriculture urbaine
- Inter territorialité



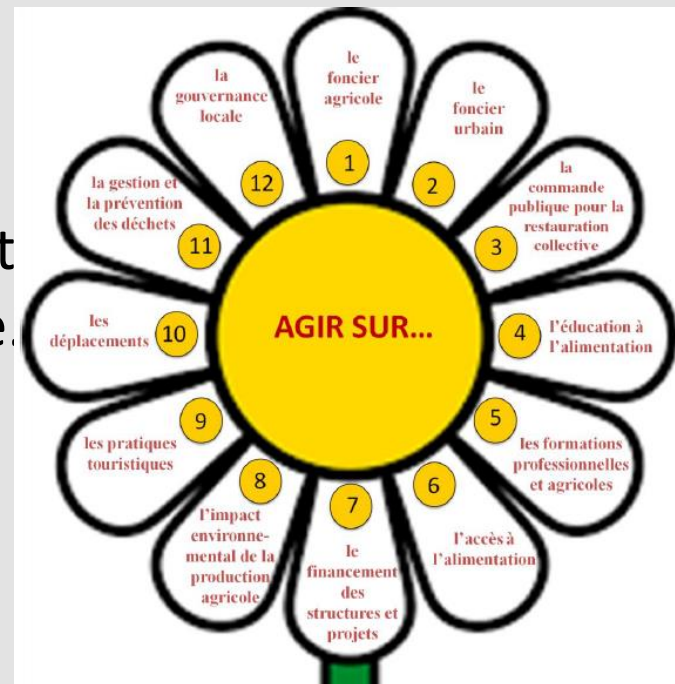
Type A

Type B

Type C

Construire un projet agricole : une proposition de démarche

- **Sensibiliser** les acteurs et construire la volonté politique.
- Prendre la mesure du **cadre réglementaire**.
- Prendre la mesure de la **transversalité** de l'agriculture dans l'organisation interne du maître d'ouvrage.
- **Co-construire** la stratégie agricole en ayant défini la **posture** et le rôle de la collectivité.
- Privilégier une stratégie adaptée aux **spécificités locales**.
- Décliner la stratégie en **programme d'actions**.
- Intégrer la politique agricole au **projet de territoire**.
- Privilégier une **gouvernance ouverte**.



Bodiguel, Rochard 2019

Articulation projet agricole – planification : les marges de progression

AGRIPLUi

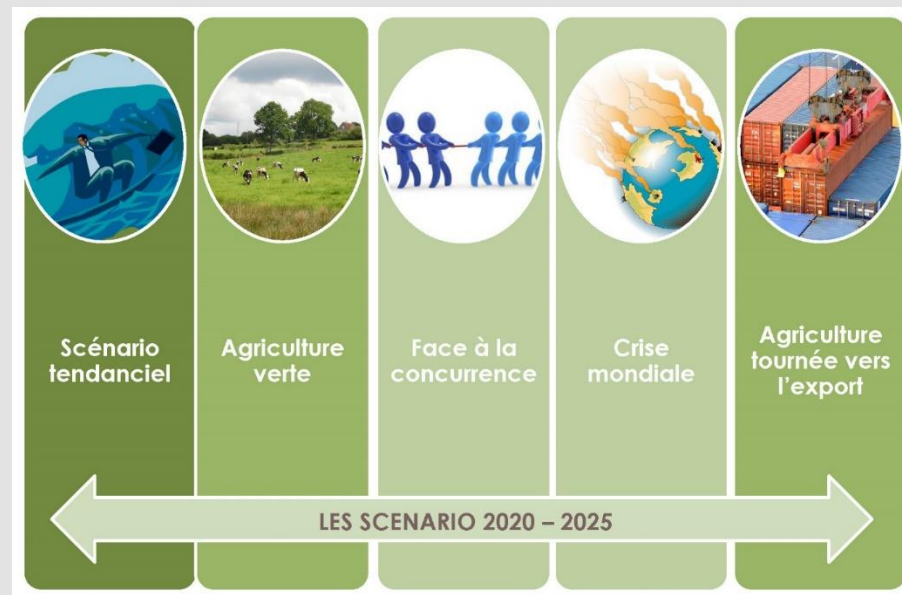
- La légitimité du projet : le dialogue avec les communes et les agriculteurs.

Consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers entre 1996/2005 et 2005/2015

Types d'espaces	Consommation annuelle 1996-2005 (ha/an)	Consommation annuelle 2005-2015 (ha/an)	Consommation totale 2005-2015 (ha)	Projet PLUi Consommation 2015-2027
Zones à dominante habitat	46,3	54,1	541	60ha/an -30%
Zones à dominante économique	25,8	33,7	337	
Infrastructures	28,3	9,4	94	
Décharges / Extractions de matériaux	-3,4	-1,8	-18	
Espaces urbanisés	97,0	95,3	953	

Source : AURA

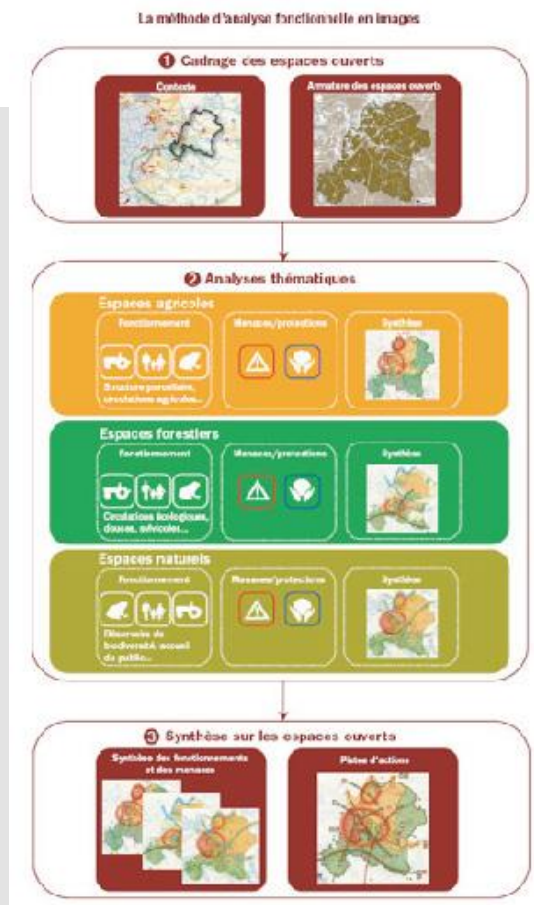
Angers Loire Métropole : un dialogue entre les communes et l'intercommunalité permet de passer d'une projection de 40 000 logements à l'horizon 2017 à 27 300



Pendant la mise en œuvre du PLUi : CC Val-d'Ile d'Aubigné et CDA Ille-et-Vilaine organisent des groupes d'acteurs par territoires pour discuter de scénarii.

Articulation projet agricole – planification : les marges de progression

- Dépasser la simple protection du foncier : logiques fonctionnelles des espaces agricoles.



L'analyse des espaces ouverts de l'IAU-IDF va au-delà de la simple photographie pour se pencher sur le fonctionnement des espaces (circulation, localisation sièges...)

La constructibilité des zones A et N à Rennes Métropole

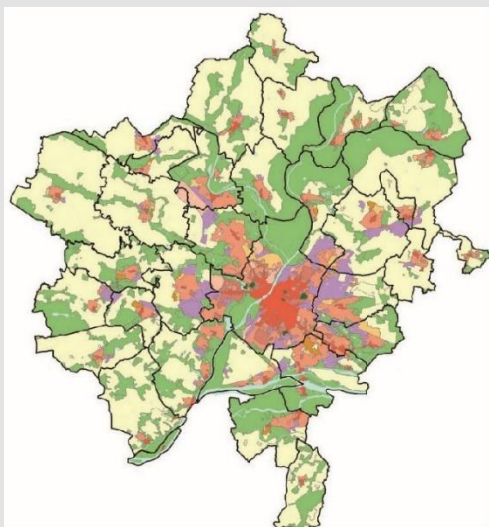
TYPE DE CONSTRUCTION	PROPOSITIONS		
	Zone Agricole	Zone N	Zone NP
Bâtiment agricole	Autorisé Pas de restriction	Constructions nouvelles : Autorisé sous condition de présence du siège d'exploitation et d'insertion paysagère ?	
Bâtiment pour prolongement de l'activité agricole (gîte, vente directe,...)	Autorisé pour la vente directe Limité au changement de destination pour l'hébergement (doctrine CDPENAF 35)	Constructions existantes : - Extension - Changement de destination	Autorisé sous conditions Constructions nouvelles : Interdit Constructions existantes : - Extension - Changement de destination
Logement de fonction des agriculteurs	Autorisé sous conditions de nécessité de présence permanente 1 logement + 1 local de gardiennage (30m²) par site d'exploitation 150 m² emprise au sol (charte départementale agriculture et urbanisme reprise par la doctrine CDPENAF)	Autorisé sous condition de présence permanente et de présence du siège d'exploitation et d'insertion paysagère 1 logement + 1 local de gardiennage (30m²) par site 150 m² emprise au sol (charte départementale agriculture et urbanisme) Distance maximale par rapport aux bâtiments existants ?	- Extension - Changement de destination

Articulation projet agricole – planification : les marges de progression

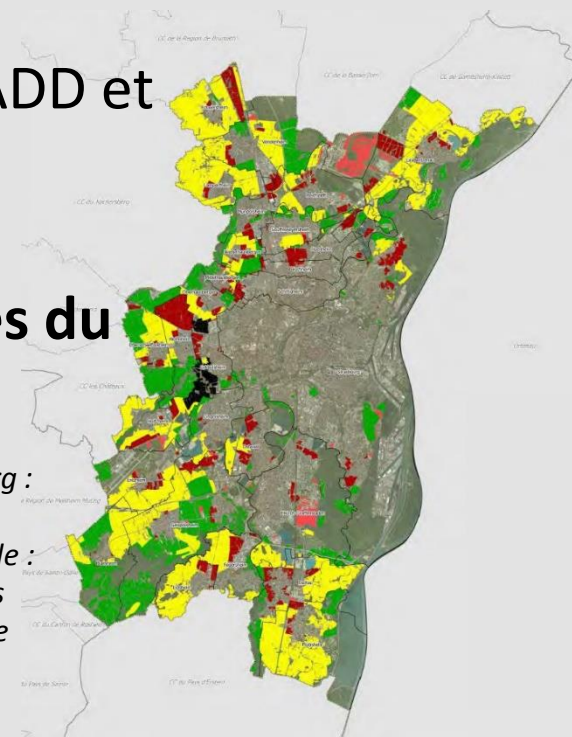
AGRIPLUi

- La **filiation** PADD et projet agricole mais aussi PADD et règlement.
- Penser le territoire au regard **des autres activités du territoire.**

*Angers Loire Métropole :
la programmation
urbaine est pensée pour
préserver les terres
agricoles.*



*Eurométropole Strasbourg :
le PLUi contribue à deux
objectifs du projet agricole :
Pérenniser les entreprises
agricoles et préserver une
agriculture durable
diversifiée et de qualité.*

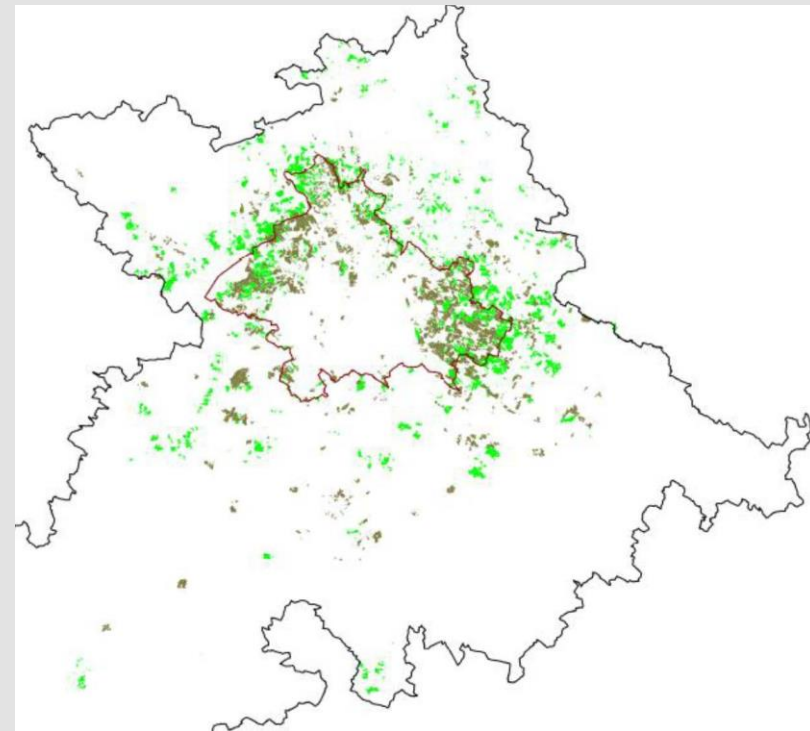


Articulation projet agricole – planification : les marges de progression

AGRIPLUi

- Le projet **au-delà du périmètre** spatial du PLUi/SCoT.
- S'exprimer sur **le type d'agriculture** (si consensus).

*Toulouse métropole : les parcelles
enquêtées au cours du diagnostic
agricole (vert foncé) et les parcelles des
exploitations possédant des surfaces
dans Toulouse métropole (vert clair).*



Merci de votre attention.

Contact : marc.nielsen@terresenvilles.org



Terres en villes

Le réseau français
des acteurs des politiques agricoles et
alimentaires d'agglomérations et de
métropoles

www.terresenvilles.org